Guide d'évaluation des risques

SMIS
Service Médical
Interentreprises
du Saumurois

Septembre 2002

Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie des Pays de la Loire et les Services de Santé au Travail du Maine-et-Loire.

PRINCIPES

Le décret du 5 novembre 2001 (en annexe) impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des riques professionnels.
Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.

L'évaluation n'est pas une fin en soi

L'évaluation des risques professionnels ne sert à rien si elle n'est pas suivie d'actions. Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global.

La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise

Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.

L'évaluation des risques est une démarche collective

Les salariés eux-mêmes sont les mieux placés pour connaître les situations dangereuses, même s'ils n'en n'ont pas toujours conscience. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche, notamment par le biais des CHSCT, pour qu'elle soit plus riche et prenne bien en compte la réalité du travail.

L'évaluation n'est pas une démarche éphémère

L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour dès que nécessaire (modification de la production, agrandissement des locaux, …)

Vocabulaire

Danger : …….. cause capable de provoquer un dommage (lésion ou atteinte à la santé).

Situation dangereuse : … salarié en présence d'un danger.

Risque : …… combinaison de la gravité du dommage potentiel et de sa probabilité d'apparition.

METHODE

Faire l'inventaire des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail…).

Identifier les situations dangereuses liées à chaque unité de travail

Estimer pour chaque situation dangereuse :

- ***la gravité des dommages potentiels***

1 - Faible :	accident ou maladie sans arrêt de travail
2 - Moyen :	accident ou maladie avec arrêt de travail
3 - Grave :	accident ou maladie avec incapacité permanente partielle
4 - Très grave :	accident ou maladie mortel.

- ***la probabilité d'apparition***
  (fonction de la durée et/ou de la fréquense d'exposition des salariés, du nombre de salariés concernés…).

  1 - Très improbable
  2 - Improbable
  3 - Probable
  4 - Très probable

Hiérarchiser les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions

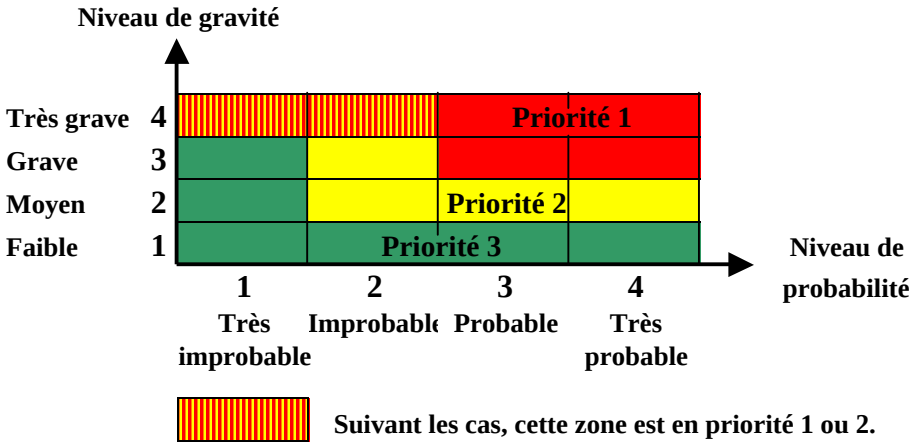

Pour rédiger les grilles d'évaluation par unité de travail, à l'aide des exemplaires vierges en annexe, vous pouvez utiliser les fiches 1 à 20 qui présentent des exemples de situations dangereuses et les mesures de prévention correspondantes.

Vous pouvez également examiner les maladies et accidents survenus dans votre entreprise, voire les statistiques nationales ou par profession, afin d'identifier certains risques et les hiérarchiser.

STATISTIQUES

(Source : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie - année 1999 - France entière)

Répartition des 1 574 maladies et accidents mortels

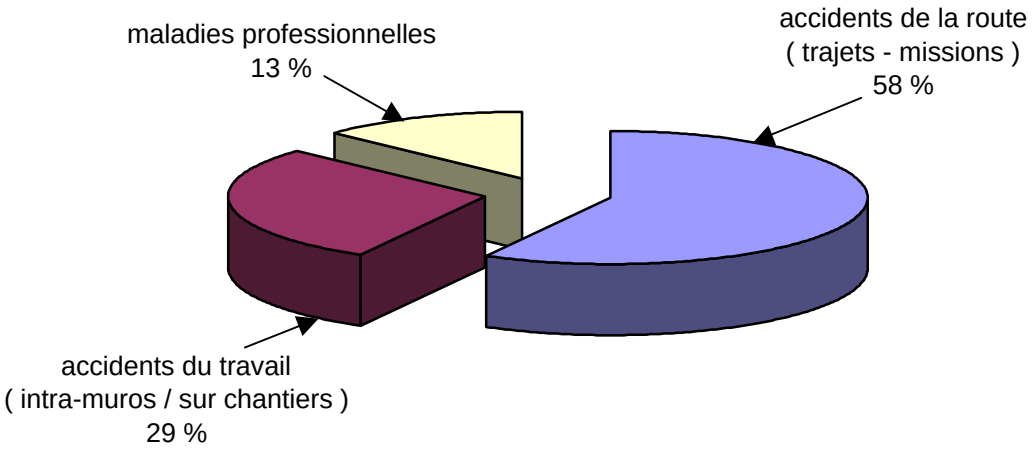

Répartition des accidents du travail mortels ou avec arrêt par origine
(intra-muros / sur chantiers)

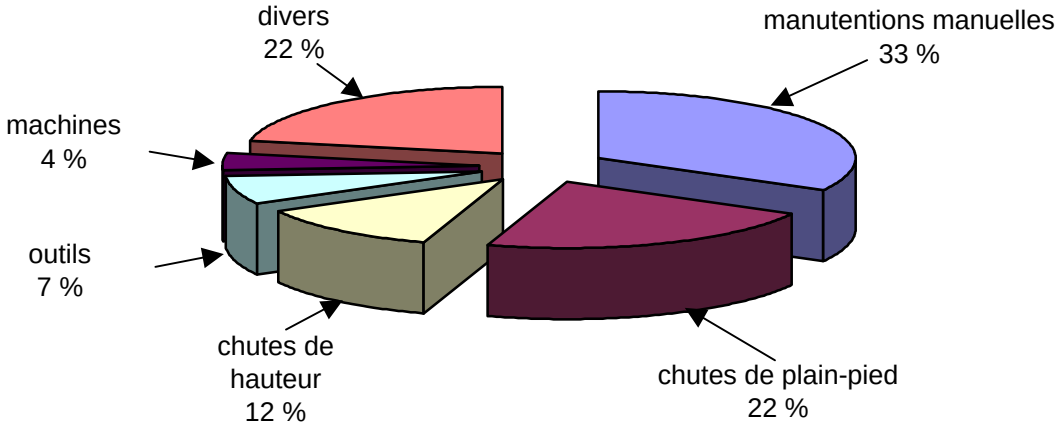

Répartition des maladies professionnelles mortelles ou avec arrêt par origine

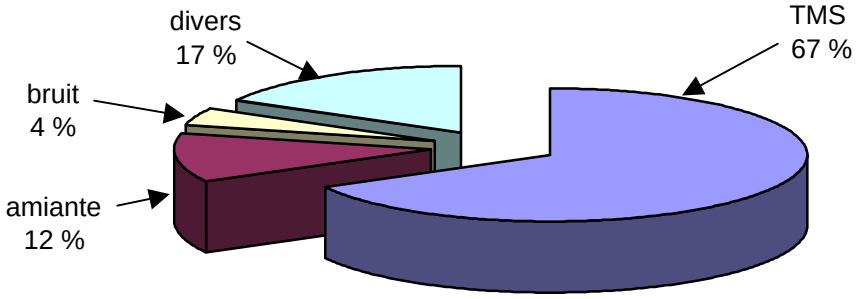

Remarque : de nombreux cancers ne sont pas pris en compte dans les statistiques des maladies professionnelles car ils sont d'origine multifactorielle et le lien de causalité avec l'activité professionnelle des victimes est souvent difficile à établir. Sur les 140 000 décès annuels par cance 5 à 15 % suivant les études scientifiques, seraient d'origine professionnelle prépondérante .

LISTE DES FICHES

	N° fiche	Libellé
	01	Liste des fiches
	02	Références réglementaires et documentaires
Manutention circulation	03	Risque de chute
	04	Risque lié à la manutention manuelle
	05	Risque lié à la manutention mécanisée
	06	Risque lié aux circulations et aux déplacements
	07	Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets
Chimie biologie	08	Risque toxique
	09	Risque d'incendie, d'explosion
	10	Risque biologique
	11	Risque lié au manque d'hygiène
Equip.	12	Risque lié à l'électricité
	13	Risque lié aux machines et aux outils
Ambiance	14	Risque lié au bruit
	15	Risque lié aux vibrations
	16	Risque lié aux ambiances thermiques
	17	Risque lié aux rayonnements
	18	Risque lié aux ambiances lumineuses
Orga.	19	Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure
	20	Risque lié à l'organisation du travail

Fiche n° 02

REFERENCES REGLEMENTAIRES ET DOCUMENTAIRES

	N° fiche	Références
Manutention circulation	03	INRS ED 718 Conception des lieux de travail INRS ED 800 Le guide de la circulation en entreprise
	04	INRS ED 776 Méthode d'analyse des manutentions manuelles INRS OREGE / OSHA Outil de repérage du risque TMS
	05	INRS ED 718 Conception des lieux de travail INRS ED 766 Chariots automoteurs de manutention. Manuel de conduite
	06	INRS ED 800 Le guide de la circulation en entreprise INRS ED 877 Risque routier encouru par les salariés
	07	INRS ED 771 Les rayonnages métalliques
Chimie biologie	08	CRAMPL Evaluation du risque chimique (danger x quantité x mode opératoire) Décret n° 97 du 1/02/01 "CMR" INRS ED 753 Stockage et transvasement des produits chimiques
	09	INRS ED 789 Incendie et lieu de travail
	10	INRS ED 5002 Les risques biologiques en milieu de travail
	11	INRS TJ 11 Installations sanitaires des entreprises INRS ED 869 Se laver les mains
Equip.	12	INRS ED 325 Accidents d'origine électrique INRS ED 1456 L'habilitation en électricité
	13	INRS ED 770 Machines et équipements de travail. Mise en conformité INRS ED 754 Consignation et déconsignation INRS ED 828 Principales vérifications périodiques
Ambiance	14	INRS ED 707 Vos gueules les décibels INRS ED 808 Réduire le bruit en entreprise
	15	INRS ED 864 Vibrations plein le dos
	17	INRS ED 785 Champs électriques et magnétiques
	18	INRS TJ 13 Eclairage des locaux de travail INRS ED 82 L'éclairage naturel INRS ED 85 Eclairage artificiel au poste de travail INRS ED 763 Danger des lampes halogènes
Orga.	19	INRS ED 757 Intervention d'entreprises extérieures
	20	INRS ED 675 Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail INRS ED 806 Repères pour l'intégration de l'intérimaire

Vous pouvez consulter les brochures de l'Institut National de Recherche et de Sécurité sur le site **inrs.fr** ou vous les procurer gratuitement en appelant le service documentation de la CRAM au n° **02 51 72 84 08** .

Fiche n° 03

RISQUE DE CHUTE

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne.
La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine ou de mobilier.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses

Chutes de plain-pied
- sol glissant (produits répandus, conditions climatiques)
- sol inégal (marche)
- sol défectueux (trou, dalle descellée)
- passage étroit
- passage encombré
- lieux mal éclairés

Chutes de hauteur
- zones présentant des parties en contrebas (escalier, trémie, passerelle)
- accès à des parties hautes (toiture, éclairage, étagère)
- utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage)
- utilisation de moyens inadaptés (chaise, carton)

Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise

Exemples de mesures de prévention

Protections collectives
- organiser la circulation des personnes
- entretenir les sols
- dégager et éclairer les passages
- supprimer les zones avec différence de niveau et les accès en hauteur
- mettre en place des protections antichutes (main courante, garde-corps)
- former le personnel
- entretenir les dispositifs antichutes

Protections individuelles
- porter des chaussures antidérapantes
- utiliser des lignes de vie, harnais, baudriers

Mesures de prévention à proposer

Fiche n° 04

RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses

- manutentions de charges lourdes
- manutentions effectuées de façon répétitive et à cadence élevée
- charges difficiles à manutentionner : grande dimension, arêtes vives
- mauvaises postures imposées ou prises par le personnel : dos courbé, charge éloignée du corps …
- conditions d'ambiance difficiles : température élevée ou basse

Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Exemples de mesures de prévention

- organiser les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions
- utiliser des moyens de manutention : transpalette, chariot à roulettes
- utiliser des moyens de mise à niveau : table élévatrice, quai de chargement, hayon élévateur
- équiper les charges de moyens de préhension : poignées, ventouses, bacs
- former le personnel à adopter des gestes et postures appropriés
- faire porter des équipements de protection individuelle (gants, chaussures…)

Mesures de prévention à proposer

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Document réalisé par la CRAM des Pays de la Loire et les Services de Santé au Travail du Maine-et-Loire

Fiche n° 05

RISQUE LIE A LA MANUTENTION MECANISEE

Cette fiche concerne toute manutention à l'exclusion des manutentions manuelles (fiche n° 04). Le risque peut être lié à la circulation ou au fonctionnement de l'engin, à la charge manutentionnée et à l'environnement.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses

Outil de manutention
- inadapté à la tâche à effectuer
- en mauvais état, irrégulièrement entretenu
- sécurités absentes ou inefficaces lors de l'utilisation, lors de la maintenance

Opérateur
- inhabituel, occasionnel, isolé
- non autorisé pour les machines concernées
- aptitude médicale non vérifiée
- équipements de protection individuelle inadaptés

Environnement
- absence de plan de circulation
- mauvais état des sols, encombrement
- manutention en hauteur
- absence de protocole de sécurité
- absence de règlement intérieur

Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Exemples de mesures de prévention

- utiliser des engins et accessoires conformes à la réglementation.
- vérifier régulièrement leur état et procéder aux contrôles réglementaires.
- utiliser des moyens adaptés à la tâche, dans les conditions prévues par le le règlement intérieur et selon les prescriptions du fabricant.
- limiter l'usage aux seules personnes formées et habilitées.
- veiller aux conditions de visibilité et au bon état des sols.
- organiser la circulation des personnes et des véhicules.
- signaler et entretenir les voies de circulation et aires de manœuvre.

Mesures de prévention à proposer

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche n° 06

RISQUE LIE AUX CIRCULATIONS ET AUX DEPLACEMENTS

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses

Dans l'entreprise :
- absence de plan de circulation (zones communes aux piétons et aux véhicules…)
- voies de circulation encombrées ou étroites
- vitesse excessive
- absence de visibilité lors des manœuvres

Hors de l'entreprise :
- contraintes de délai, de trajet, de contacts téléphoniques incompatibles avec le Code de la route
- véhicules inadaptés ou mal aménagés
- conditions météorologiques

Dans les deux cas :
- mauvais état des véhicules (freins, éclairage, pneumatiques…)
- formation insuffisante des chauffeurs

Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise

Exemples de mesures de prévention

- mettre à disposition des véhicules adaptés aux situations (climatisation, suspension…)
- entretenir périodiquement les véhicules
- réactualiser la formation du personnel sur la manière de conduire en sécurité (respect du Code de la route)
- signaler, éclairer et entretenir les voies de circulation et les zones de manœuvre
- établir des règles de priorité entre piétons et véhicules
- organiser les déplacements (horaires, temps de trajet, itinéraires, état de la météo…)
- ne pas téléphoner pendant les temps de trajet (répondeurs, régulation des appels téléphoniques…)
- interdire l'alcool au volant
- vérifier périodiquement l'aptitude médicale

Mesures de prévention à proposer

Fiche n° 07

RISQUE LIE AUX EFFONDREMENTS ET AUX CHUTES D'OBJETS

C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur ou de l'effondrement de matériau.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- objets stockés en hauteur (racks de stockage, étagères, dessus d'armoires…) - objets empilés sur de grandes hauteurs - matériaux en vrac - moyens de stockage inadaptés ou en mauvais état (poids et volumes des charges, type et état des palettes…) - travaux effectués simultanément à des hauteurs ou à des étages différents (zones de piking, caillebotis, échafaudages, toiture…) - mauvaise accessibilité des zones de stockage	

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- organiser les stockages (emplacement réservé, mode de stockage adapté aux objets, respect des charges maximales, largeur des allées compatible avec les moyens de manutention utilisés…) - limiter les hauteurs de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets et de leur emballage - installer des protections pour retenir les chutes d'objets, les matériaux qui peuvent s'effondrer - entretenir régulièrement les éléments constitutifs de la zone de stockage (échelles, lisses…) et les moyens d'accès - faire porter des protections individuelles (casques, chaussures de sécurité…)	

Fiche n° 08

RISQUE TOXIQUE

C'est un risque d'intoxication, d'allergie, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Il peut en résulter des maladies professionnelles.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- présence dans l'entreprise de produits toxiques (T), nocifs (Xn), corrosifs (C), irritants (Xi) - émission de gaz, produits volatils (huile chaude…), poussières (ciment, farine, sciure de bois…), fumées (gaz d'échappement, soudure…) - stockage de produits toxiques dans de mauvaises conditions (absence d'aération, de cuves de rétention, incompatibilité entre produits tels que bases et acides) - ventilation inadaptée ou absente aux postes de travail - absence d'étiquetage des récipients de transvasement	.....

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- demander aux fournisseurs des FDS récentes - hiérarchiser les produits selon leur toxicité - remplacer un produit par un autre moins dangereux - limiter les manipulations et l'exposition : . utiliser en vase clos, réduire les quantités . aspirer à la source, ventiler les locaux . prendre en compte les déchets (poubelles fermées…) - faire porter les protections individuelles adaptées (gants, lunettes, masques…) - informer le personnel des risques - faire des prélèvements d'atmosphère - effectuer un suivi médical adapté - stocker dans les conditions préconisées - mettre en place les moyens d'intervention adaptés en cas d'accident	.....

Fiche n° 09

RISQUE D'INCENDIE, D'EXPLOSION

C'est un risque grave de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- présence dans l'entreprise de produits explosifs, inflammables, comburants : . identifiables à l'étiquetage (solvants…) . ou non étiquetés (bois, céréales, gaz de de ville…) - mélange de produits incompatibles ou stockages non différenciés - présence de sources de flammes ou d'étincelles (soudure, meulage, particules incandescentes, étincelles électriques…)	

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- remplacer un produit par un autre moins dangereux - stocker les produits dangereux à l'extérieur de la zone de production et en tenant compte de la compatibilité des produits - éloigner les sources d'énergie (soudure…) - rappeler l'interdiction de fumer - éliminer l'électricité statique (mise à la terre) - installer du matériel électrique antidéflagrant dans les zones à risque - installer des protections (porte coupe-feu…) - éviter la propagation du feu (conception des systèmes de ventilation, gaines électriques…) - vérifier les moyens de détection, d'alarme, d'extinction (sprinklers, extincteurs…) et leur accessibilité - établir des plans d'intervention / évacuation - former le personnel et l'entraîner	

Fiche n° 10

RISQUE BIOLOGIQUE

C'est un risque d'infection ou d'allergie lié à l'exposition à des agents biologiques (HIV, hépatites, psitacose…).

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- contact avec des êtres vivants : . soins infirmiers aux malades, laboratoire (agents cancérogènes, HIV, hépatite B et C...) . contacts avec animaux (psittacose, brucellose, rouget du porc, ...) - contact avec les cadavres . travaux funéraires . équarrissage et abattage (hépatite, HIV, maladie du charbon...) - contact avec les déchets, ordures, égouts et stations d'épuration (hépatite, HIV...)	

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- confiner les zones à risque - organiser la circulation et la manutention des produits contaminants - organiser le stockage et l'élimination des déchets - former et informer le personnel - utiliser du matériel à usage unique - veiller au port effectif des EPI - vacciner - afficher les protocoles AES (accidents par exposition au sang)	

Fiche n° 11

RISQUE LIE AU MANQUE D'HYGIENE

C'est un risque sanitaire lié au non respect des règles d'hygiène élémentaires. Pour certaines activités (restauration, agro-alimentaire, santé...) c'est aussi un risque de contamination des produits ou des individus.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses

Manque d'hygiène dans l'entreprise

- absence de sanitaires ou sanitaires insalubres
- absence de séparation hommes / femmes
- absence de douches pour travaux salissants
- absence de vestiaires hommes / femmes
- absence de salle de repos
- absence d'eau potable
- locaux et équipements non entretenus

Manque d'hygiène personnelle

- les salariés s'alimentent ou fument sur les lieux de travail
- les salariés ne se lavent pas les mains avant de s'alimenter ou lors du passage aux WC
- utilisation de produits inadaptés pour se laver les mains (solvants…)
- vêtements de travail non portés ou lavés irrégulièrement

Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise

Exemples de mesures de prévention

- mettre à disposition des sanitaires et des vestiaires :
  . en nombre suffisant et séparés hommes / femmes, respectant l'intimité des utilisateurs
  . facilement accessibles
  . régulièrement entretenus
- mettre à disposition des points d'eau potable
- mettre à disposition des vêtements de travail régulièrement entretenus
- rappeler l'interdiction de s'alimenter et fumer sur les lieux de travail
- rappeler la nécessité de se laver les mains avant et après le passage aux WC, avant de s'alimenter (savon adapté, eau froide / eau chaude, séchage des mains)
- faire respecter les consignes d'hygiène particulières liées notamment à l'utilisation de produits toxiques

Mesures de prévention à proposer

Fiche n° 12

RISQUE LIE A L'ELECTRICITE

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- conducteur nu sous tension accessible (armoires électriques ouvertes, câbles détériorés) - lignes aériennes ou enterrées - châssis ou bâtis accidentellement sous tension (défaut de mise à la terre...) - non habilitation électrique du personnel intervenant - identifier et baliser les lignes électriques au dessus des zones de travail	

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- vérifier annuellement les installations électriques par un personnel qualifié (entreprise ou organisme de contrôle) - réaliser les travaux portés sur le registre de vérification - utiliser des détecteurs de lignes électriques pour travaux à l'extérieur - habiliter le personnel intervenant sur les installations électriques	

Fiche n° 13

RISQUE LIE AUX MACHINES ET AUX OUTILS

C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, écrasement…) d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- accès à la zone de travail de la machine - accès aux organes de transmission de la puissance (courroie, engrenage, arbre...) - projection de copeaux, fluides, poussières - utilisation d'outils tranchants (couteaux, cutter...) - utilisation d'outils portatifs (tronçonneuse, scie circulaire, meuleuse...)	

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- mettre en conformité les machines fixes et portatives - utiliser les machines suivant les prescriptions du constructeur - vérifier la mise en place et le bon état des carters - vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de protection (barrage immatériel...) - contrôler que les arrêts d'urgence sont visibles et accessibles - former le personnel à la sécurité sur le poste de travail - mettre en place des fiches de poste - veiller au port des EPI	

Fiche n° 14

RISQUE LIE AU BRUIT

C'est un risque consécutif à l'exposition à une ambiance sonore élevée pouvant aboutir à un déficit auditif irréversible et générant des troubles pour la santé (mémoire, fatigue…).

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- exposition sonore continue supérieure à 85 dBA ou bruits impulsionnels supérieurs à 135 dBA - gêne dans la communication (verbale, téléphonique...) - signaux d'alarme masqués par le bruit ambiant	

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- supprimer les sources de bruit - installer des protecteurs (encoffrement, parois anti-bruit, traitement phonique des ateliers...) - informer les salariés des risques - veiller au port effectif des EPI (Equipements de Protection Individuelle) - organiser la surveillance médicale spéciale des travailleurs exposés	

RISQUE LIE AUX VIBRATIONS

C'est un risque de lésions ostéoarticulaires, neurologiques ou vasculaires consécutif à l'utilisation d'outils pneumatiques ou à la conduite de véhicules ou d'engins.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses

- outils pneumatiques à mains (marteau pneumatique, burineur, clés à choc, ...)
- conduite de véhicules (poids lourds, transports en commun) ou d'engins de chantier (tracto-pelle, compacteur, bouteur…)
- conduite de chariots élévateurs

Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise

Exemples de mesures de prévention

- modifier le mode opératoire
- atténuer les vibrations
  . outils antivibratiles
  . sièges et / ou cabines suspendues
- informer les salariés des risques
- réduire la durée d'exposition au risque (réorganisation, pauses…)

Mesures de prévention à proposer

Fiche n° 16

RISQUE LIE AUX AMBIANCES THERMIQUES

C'est une source d'inconfort, qui peut conduire à une baisse de vigilance ou de précision des gestes qui augmente le risque d'accident et qui peut conduire à un coup de chaleur ou une hypothermie parfois mortelle.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- travail aux intempéries, courant d'air - travail en ambiance froide, humide (chambre froide, congélateurs, …) aggravé par une mobilité réduite - travail en ambiance chaude (verrerie, laminoir, fonderie…) aggravé par les efforts physiques - travail isolé dans les ambiances extrêmes	

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- diminuer le temps d'exposition aux intempéries - organiser le travail (pauses, local de repos...) - fournir des EPI adaptés (vêtements, gants...) - informer les salariés des risques - diminuer la vitesse de circulation d'air pour les ambiances froides - augmenter l'apport d'air neuf pour les ambiances chaudes - mettre à dispositiondes boissons et locaux de repos	

Fiche n° 17

RISQUE LIE AUX RAYONNEMENTS

C'est un risque de destructions tissulaires locales ou généralisées et / ou d'effets irréversibles sur la santé.
Le risque est fonction de la dose absorbée.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- utilisation de laser industriel ou médical - utilisation de rayonnements ionisants : radiographie médicale, industrielle, centrale nucléaire - soudage à l'arc (UV) - soudage au chalumeau, forge (IR)	

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- contrôler les sources (éviter les fuites) - utiliser des écrans de protection - organiser le travail (zone à accès contrôlé) - veiller au port effectif des EPI - informer les salariés des risques - former les salariés à l'utilisation du matériel et aux risques - organiser la surveillance médicale spéciale pour les salariés exposés aux rayonnements ionisants - effectuer des contrôles par dosimétrie	

Fiche n° 18

RISQUE LIE AUX AMBIANCES LUMINEUSES

C'est un risque d'inconfort ou d'accident du travail consécutif à un éclairage inadapté.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- défaut d'éclairage (poste de travail, zone de passage, allée ou escalier peu ou pas éclairé) - éclairage éblouissant (lampe nue dans le champ visuel, travail sur écran, rayonnement du soleil…)	

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- privilégier l'éclairage naturel - permettre le réglage individuel de l'éclairage (fonction de la tâche et de l'opérateur) - entretenir régulièrement les vitres, lampes - aménager les locaux de stores, vitres teintées, rideaux, ... - informer les salariés des risques	

Fiche n° 19

RISQUE LIE A L'INTERVENTION D'UNE ENTREPRISE EXTERIEURE

C'est un risque d'accident lié à l'intervention d'une entreprise intervenante (EI) dans une entreprise utilisarice (EU) : co-activité et méconnaissance des risques liés à l'activité de l'autre entreprise.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses

Exemples d'entreprises intervenantes
- entretien, maintenance, SAV, BTP
- nettoyage des locaux ou des équipements
- gardiennage, restauration, transport

Méconnaissance par l'une des entreprises des risques de l'autre entreprise
- plan de circulation de l'entreprise utilisatrice (EU) inconnu de l'entreprise intervenante (EI)
- locaux, process de l'EU inconnus de l'EI
- nuisances physiques, chimiques générées par l'une ou l'autre entreprise
- méconnaissance des consignes particulières

Méconnaissance des risques liés à la co-activité
- partage des accès et des espaces de travail
- partage des locaux du personnel (sanitaires)
- gestion des livraisons et enlèvements

Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise

Exemples de mesures de prévention

- effectuer une inspection commune avant le début des travaux
- communiquer à l'EI les risques liés à l'activité de l'EU
- établir en commun un plan de prévention spécifique
- élaborer les procédures et consignes adaptées
- rédiger les documents spécifiques (permis de feu, autorisations…)
- former le personnel de l'EI (configuration des locaux et process de l'EU…)
- associer les CHSCT de l'EU et de l'EI
- assurer un suivi commun des travaux (si intervention longue)

Mesures de prévention à proposer

Fiche n° 20

RISQUE LIE A L'ORGANISATION DU TRAVAIL

C'est un risque de retentissement de l'organisation du travail sur l'état physique et mental du salarié.

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses	Dangers et/ou situations dangereuses dans votre entreprise
- travail de nuit, en équipes, le week-end - horaires fractionnés, décalés, irréguliers - astreintes - plannings connus tardivement - jours de repos imposés, variables - durée et/ou fréquence des pauses inadaptées - travail en flux tendus - travail dans l'urgence - présence de travailleurs isolés - recours à des intérimaires - formation, information des salariés non assurée ou inadaptée - absence de communication - agression, violence - surcharge, sous-charge - absence d'autonomie	.....

Exemples de mesures de prévention	Mesures de prévention à proposer
- organiser la formation professionnelle - organiser l'accueil aux postes de travail - rédiger les consignes aux postes de travail - mettre à disposition la documentation nécessaire - mettre en place des moyens de communication (panneaux d'affichage…) - rédiger la liste des postes à risque - former des sauveteurs secouristes du travail	.....

Annexes

GRILLE D'EVALUATION

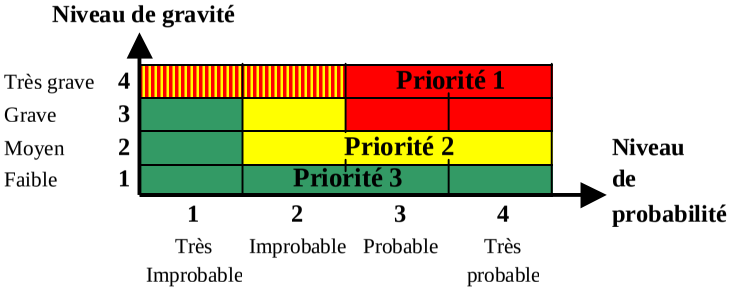

Unité de travail :

Date :

Rédacteurs :

Nbre de salariés :

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risque		Niveau priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Probab.		existantes	à proposer

Document réalisé par la CRAM des Pays de la Loire et les Services de Santé au Travail du Maine-et-Loire

GRILLE D'EVALUATION

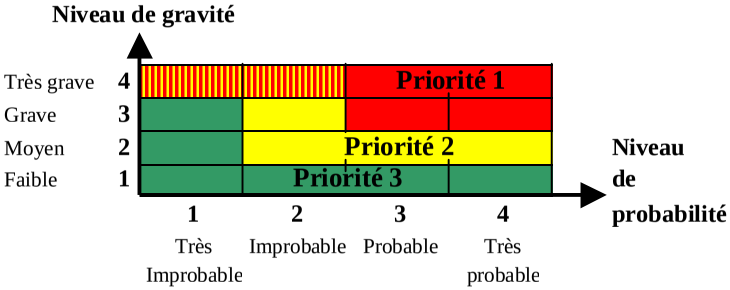

Unité de travail :

Date :

Rédacteurs :

Nbre de salariés :

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risque		Niveau priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Probab.		existantes	à proposer

Document réalisé par la CRAM des Pays de la Loire et les Services de Santé au Travail du Maine-et-Loire

GRILLE D'EVALUATION

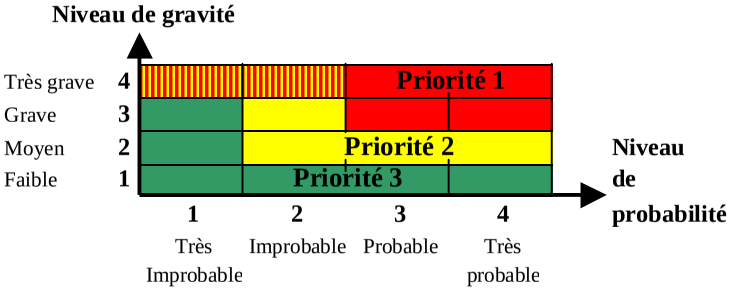

Unité de travail :

Date :

Rédacteurs :

Nbre de salariés :

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risque		Niveau priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Probab.		existantes	à proposer

Document réalisé par la CRAM des Pays de la Loire et les Services de Santé au Travail du Maine-et-Loire

GRILLE D'EVALUATION

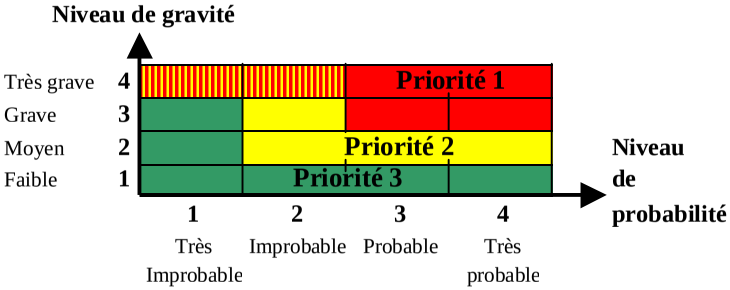

Unité de travail :

Date :

Rédacteurs :

Nbre de salariés :

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risque		Niveau priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Probab.		existantes	à proposer

Document réalisé par la CRAM des Pays de la Loire et les Services de Santé au Travail du Maine-et-Loire

GRILLE D'EVALUATION

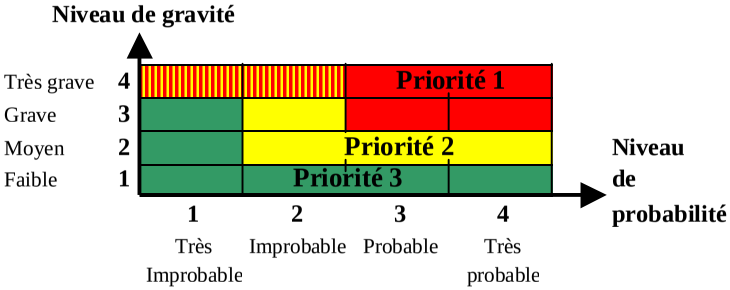

Unité de travail :

Date :

Rédacteurs :

Nbre de salariés :

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risque		Niveau priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Probab.		existantes	à proposer

Document réalisé par la CRAM des Pays de la Loire et les Services de Santé au Travail du Maine-et-Loire

Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu la directive n° 89/391/CEE du Conseil des Communautés européennes du 12 juin 1989, et notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu le code du travail, et notamment son article L. 231-2 ;

Vu le code pénal, et notamment son article R. 610-1 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels en date du 21 janvier 2000 ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail en agriculture en date du 27 avril 2000 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Art. 1er. - Au titre III du livre II du code du travail (partie Réglementaire), il est introduit un chapitre préliminaire ainsi rédigé :

« Chapitre préliminaire

« Principes de prévention

« *Art. R. 230-1.* - L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs à laquelle il doit procéder en application du paragraphe III *(a)* de l'article L. 230-2. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

« La mise à jour est effectuée au moins chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail, au sens du septième alinéa de l'article L. 236-2, ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

« Dans les établissements visés au premier alinéa de l'article L. 236-1, cette transcription des résultats de l'évaluation des risques est utilisée pour l'établissement des documents mentionnés au premier alinéa de l'article L. 236-4.

« Le document mentionné au premier alinéa du présent article est tenu à la disposition des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu, des délégués du personnel ou, à défaut, des personnes soumises à un risque pour leur sécurité ou leur santé, ainsi que du médecin du travail.

« Il est également tenu, sur leur demande, à la disposition de l'inspecteur ou du contrôleur du travail ou des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale et des organismes mentionnés au 4° de l'article L. 231-2. »

Art. 2. - Il est ajouté après l'article R. 263-1 du code du travail un article R. 263-1-1 ainsi rédigé :

« *Art. R. 263-1-1.* - Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, dans les conditions prévues à l'article R. 230-1, est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5e classe.

« La récidive de l'infraction définie au premier alinéa est punie dans les conditions prévues à l'article 131-13 du code pénal. »

Art. 3. - L'article R. 263-1-1 du code du travail entrera en vigueur un an après la publication du présent décret.

Art. 4. - La ministre de l'emploi et de la solidarité, la garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'agriculture et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 2001.

****

Source : site www.travail.gouv.fr